

## Fiche de Données de Sécurité

## Pastèque Melon Frais BOOSTED 0 mg/mL



SAVOUREA

Version: 1

Date de version: 08/03/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1 . Identificateur de produit

**Nom du produit** : Pastèque Melon Frais BOOSTED 0 mg/mL.**N° d'article (utilisateur)** : EL22-95200.**Numéro UFI** : 8ANG-R8X1-800F-U8HA

## 1.2 . Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

## 1.3 . Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** : **Nom** : Savourea  
**Rue** : 24, rue des Sablons  
**Code postal/Ville** : 94470 BOISSY SAINT LÉGER  
**Pays** : Aucune donnée disponible.  
**Téléphone** : 01 73 43 04 56  
**Site web** : [Http://www.savourea.fr](http://www.savourea.fr)  
**Email** : [Contact@savourea.fr](mailto:Contact@savourea.fr)

## 1.4 . Numéro d'appel d'urgence

**France** :  
+ 33 (0)1 45 42 59 59.

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1 . Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

**Identification des dangers** : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

## 2.2 . Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement****Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

EUH208 Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one, (R)-p-mentha-1,8-diene. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Mises en garde**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

## 2.3 . Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2 . Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

| Substance                  | Concentration (%) | Limites de concentration spécifiques | Classification |
|----------------------------|-------------------|--------------------------------------|----------------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene [1] |                   |                                      |                |

|                                              |              |                   |      |                   |
|----------------------------------------------|--------------|-------------------|------|-------------------|
| N°CAS                                        | 5989-27-5    | 0.045940000000000 | H226 | Flam. Liq. 3      |
| N°EC                                         | 227-813-5    | 01% ≤C< 0.14736%  | H315 | Skin Irrit. 2     |
| N°IDX                                        | 601-096-00-2 |                   | H317 | Skin Sens. 1      |
|                                              |              |                   | H400 | Aquatic Acute 1   |
|                                              |              |                   | H410 | Aquatic Chronic 1 |
| <b>4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one</b> |              |                   |      |                   |
| N°CAS                                        | 3658-77-3    | C< 0.02%          | H302 | Acute Tox. 4 ORAL |
| N°EC                                         | 222-908-8    |                   | H314 | Skin Corr. 1B     |
| N°IDX                                        |              |                   | H317 | Skin Sens. 1A     |
|                                              |              |                   | H318 | Eye Dam. 1        |

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 . Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

#### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 4.2 . Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 . Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 . Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

### 5.2 . Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 . Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

#### Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 . Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 . Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 . Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 . Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 . Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

#### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 . Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

#### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 . Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 . Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

| Substance | Valeur | Unité | Type |
|-----------|--------|-------|------|
|-----------|--------|-------|------|

Aucune donnée disponible.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2 . Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

|                                  |   |                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux et du visage | : | Protection oculaire appropriée :<br>Porter un équipement de protection oculaire.                                                                                                                                             |
| Protection de la peau            | : | Protection des mains :<br>Type de gants appropriés :<br>Porter des gants de protection.<br>Protection du corps :<br>Vêtement de protection approprié :<br>Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.<br>Blouse de laboratoire. |

**Protection respiratoire****Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

**Appareil de protection respiratoire :**

Porter une protection respiratoire.

**Remarque :**

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 . Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                                  |   |                            |
|----------------------------------------------------------------------------------|---|----------------------------|
| <b>Etat physique</b>                                                             | : | Liquide                    |
| <b>Couleur</b>                                                                   | : | Pas de données disponibles |
| <b>Odeur</b>                                                                     | : | Pas de données disponibles |
| <b>pH</b>                                                                        | : | Pas de données disponibles |
| <b>Point de fusion/point de congélation</b>                                      | : | Pas de données disponibles |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>                     | : | Pas de données disponibles |
| <b>Point d'éclair</b>                                                            | : | 65°C                       |
| <b>Inflammabilité</b>                                                            | : | Pas de données disponibles |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | : | Pas de données disponibles |
| <b>Pression de vapeur</b>                                                        | : | Pas de données disponibles |
| <b>Densité de vapeur</b>                                                         | : | Pas de données disponibles |
| <b>Densité relative</b>                                                          | : | > 1                        |
| <b>Solubilité(s)</b>                                                             | : | Soluble                    |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>                         | : | Pas de données disponibles |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                                         | : | Pas de données disponibles |
| <b>Température de décomposition</b>                                              | : | Pas de données disponibles |
| <b>Viscosité cinématique</b>                                                     | : | Pas de données disponibles |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b>                                         | : | Pas de données disponibles |
| <b>Caractéristiques des particules</b>                                           | : | Pas de données disponibles |

**9.2 . Autres informations de sécurité****Informations concernant les classes de danger physique**

Pas de données disponibles

**Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données disponibles

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 . Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2 . Stabilité chimique**

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

**10.3 . Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

**10.4 . Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible.

**10.5 . Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible.

**10.6 . Produits de décomposition dangereux**

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 . Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité orale aiguë :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Toxicité aiguë par inhalation :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Corrosion/irritation cutanée :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

#### **Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

#### **Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

#### **Substances :**

Pas de données disponibles

**Mutagenicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 . Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**12.1 . Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 . Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 . Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4 . Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**Données sur le mélange :**

Pas de données disponibles

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5 . Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

**12.6 . Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 . Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Pas de données disponibles

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1 . Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des produits/emballages :**

**Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :**

**Élimination appropriée/Produit :**

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

**Remarque :**

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 . Numéro ONU**

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

**14.2 . Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

**14.3 . Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé.

**14.4 . Groupe d'emballage**

Non réglementé.

**14.5 . Dangers pour l'environnement**

Non réglementé.

**14.6 . Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé.

**14.7 . Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non réglementé.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 . Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

**Législation européenne :**

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)\_ATP 17 :

| Substance              | CAS       | EC        |
|------------------------|-----------|-----------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene | 5989-27-5 | 227-813-5 |

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

| Substance              | CAS       | EC        |
|------------------------|-----------|-----------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene | 5989-27-5 | 227-813-5 |

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

| Substance              | CAS       | EC        |
|------------------------|-----------|-----------|
| (R)-p-mentha-1,8-diene | 5989-27-5 | 227-813-5 |

**Tableaux des maladies professionnelles :**

| Substance            | CAS      | EC        | N° TMP |
|----------------------|----------|-----------|--------|
| isobutyl acetate     | 110-19-0 | 203-745-1 | RG: 84 |
| ethyl acetate        | 141-78-6 | 205-500-4 | RG: 84 |
| n-butyl acetate      | 123-86-4 | 204-658-1 | RG: 84 |
| ethanol              | 64-17-5  | 200-578-6 | RG: 84 |
| isopentyl acetate    | 123-92-2 | 204-662-3 | RG: 84 |
| 1-Butanol, 3-methyl- | 123-51-3 | 204-633-5 | RG: 84 |

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

**15.2 . Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**



**Indication des changements**

Non applicable (première édition de la FDS).

**Légende des abréviations et acronymes**

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

**Références bibliographiques et sources de données**

Aucune donnée disponible.

**Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]**

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

|      |                   |                                                                                         |
|------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Flam. Liq. 3      | Liquide et vapeurs inflammables.                                                        |
| H302 | Acute Tox. 4 ORAL | Nocif en cas d'ingestion                                                                |
| H314 | Skin Corr. 1B     | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                       |
| H315 | Skin Irrit. 2     | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H317 | Skin Sens. 1      | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H318 | Eye Dam. 1        | Provoque des lésions oculaires graves.                                                  |
| H400 | Aquatic Acute 1   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Aquatic Chronic 1 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Conseils de formation**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

**Informations complémentaires**

Date de création : 08/03/2023

Date de version : 08/03/2023

Date d'impression : 13/03/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.